

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 26 FEVRIER 2021

N° 2021-04-03

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf février deux mille vingt et un, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre des lois n° 2021-160 du 15 février 2021 et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 11 Total (mini 19) : 29
Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Mounir AARAB et Gilles CREMILLIEUX à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Robert GARCIN et Nicole PELOUX à Dominique BESSON, André GILLES à Corinne MOULIN, Christelle RUYSSCHAERT à Roland PEYRON.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Préparation d'une candidature à l'appel à projet « espace valléen » 2021-2027 portée par le Parc naturel régional des Baronnies provençales

Rapport

Le Président expose,

Lors du comité de pilotage du 12 février 2021, le bilan du programme 2015-2020 a été approuvé par ses membres comprenant notamment les intercommunalités, les Départements ainsi que le partenariat des financeurs (les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud également présente en tant qu'autorité de gestion du fonds FEDER POIA, l'État représenté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et le Sous-Préfet de Nyons, M. Philippe Nucho).

La stratégie espace valléen 2015-2020 s'intitulait « Faire destination » et se déclinait en trois orientations stratégiques : révéler la destination, enrichir la destination et organiser la destination. Le bilan a permis de conclure sur l'engagement de subventions à hauteur de 2 290 471 € TTC pour un montant total d'opérations de 4 084 613 € TTC pour des opérations portant principalement sur la deuxième orientation stratégique visant à créer ou structurer une offre touristique dans de nouveaux sites (Gorges d'Ubrioux, Gorges d'Agnielles, Thermes de Montbrun-les-Bains, Maison des Huiles et des olives de France de Nyons, Site du Faï de l'abbaye de Clausonne, patrimoine de Laragne...).

Le nouvel appel à projets « espace valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons » a été publié le 4 février 2021. La date de clôture des candidatures a été fixée par le partenariat au 15 juin 2021. Cet appel à projets doit permettre de favoriser l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement. Une candidature doit répondre aux trois enjeux prioritaires suivants :

- ◆ Accompagner l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique
- ◆ Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (séduire les clientèles jeunes, sensibilité environnementale...)
- ◆ Favoriser la cohérence territoriale : développer les solidarités et les coopérations entre les territoires.

A noter que nos voisins du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, la Communauté de communes Sisteronais-Buëch et le Parc naturel régional du Vercors s'engagent à nouveau dans ce dispositif.

Délibération :

Considérant l'appel à projets « Espace valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons » ;

Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure II.2.2 visant à faire du Parc une zone pilote de tourisme durable

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** l'engagement du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans la préparation d'une candidature au dispositif « espace valléen » 2021-2027 associant le plus largement possible les acteurs des Baronnies provençales ;
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS

